



## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 25 MARS 2026 À 9 H 01

---

**CE-20260325-701**

ADOPTION - SECOND PROJET DE RÉOLUTION AUTORISANT  
UN PPCMOI - LOTS 1 357 836 ET 2 626 597

---

ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adopter un second projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de régulariser l'implantation d'un garage détaché sur les lots 1 357 836 et 2 626 597 du cadastre du Québec, situé au 100, rue Berthe, et de façon précise, permettre une distance minimale de 0,6 mètre entre un garage détaché et une ligne avant secondaire de terrain au lieu de 3 mètres.

(SD-2026-1398)

COPIE CONFORME

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe  
Me Annie Fortin, greffière adjointe par intérim  
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut

Page 1 de 1